



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 28 mars 2019

N° 15 **Avis de la Ville de Saint-Maur sur les enjeux de la gestion de l'eau et des inondations**

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 8.8
Membres présents	35	Numéro : 094-219400686-20190328- lmc128508-DE-1-1
Membres excusés et représentés	9	Date réception : 3 avril 2019
Membres absents non représentés	5	
Pour	44	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 28 mars 2019 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 35, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 22 mars 2019.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, M. Cédric LAUNAY, Mme Yasmine CAMARA, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO, Maire-Adjoints
M. Jean-Marc BRETON, Mme Valérie FIASTRE, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, M. Laurent DUBOIS, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICHERE, M. Pierre-André FIEVET, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Bernard VERNEAU, M. René GAILLARD, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Roméo DE AMORIM, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

Mme Agnès CARPENTIER qui a donné pouvoir à M. Philippe CIPRIANO, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à M. André KASPI, Mme Rosa JURADO qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre GUILLARD, Mme Patricia RIBEIRO qui a donné pouvoir à M. Thierry COUSIN, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à M. René GAILLARD, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à M. Jean-Richard TESSIER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

Mme Jacqueline VISCARDI, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET.

N° 15

OBJET : Avis de la Ville de Saint-Maur sur les enjeux de la gestion de l'eau et des inondations

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement

VU le SDAGE 2010-2015 Seine Normandie

VU le dossier de SDAGE 2016-2021 Seine Normandie

VU le PGRI approuvé en 2015

VU la SLGRI métropole francilienne approuvé en 2016

VU l'arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE Marne Confluence le 2 janvier 2018

VU la délibération N°15 de la Ville de Saint-Maur des Fossés du 16 avril 2015 relative au projet de SDAGE 2016-2021

VU la délibération de la Métropole du Grand Paris CM2017/12/07/13 relative à l'exercice de la compétence GEMAPI

VU le PAPI de la Seine et la Marne franciliennes

VU le courrier de Monsieur le Maire de Saint-Maur des Fossés au Préfet coordonnateur de Bassin en date du 12 mai 2015 relatif à la consultation sur le projet de PGRI du bassin Seine Normandie

CONSIDERANT que la ville de Saint-Maur-des-Fossés a, depuis près de 40 années démontré dans ses actions pour la préservation de la qualité de l'eau, le réaménagement de ses berges, la protection des îles, son PLU et l'encouragement des usages « doux » sur la rivière, ses délibérations et la formulation d'avis, son engagement pour les questions liées à l'eau ;

CONSIDERANT que l'action de la ville de Saint-Maur dans le domaine de l'eau se décline non seulement localement par ses aménagements, son projet de ville et ses règles d'urbanisme mais aussi à l'échelle du bassin versant de la Marne notamment au travers du syndicat mixte Marne Vive et de la commission Locale de l'Eau Marne Confluence ;

CONSIDERANT la consultation du public et des assemblée menée du 2 novembre au 2 mai par l'Agence de l'eau Seine Normandie et la DRIEE et consultable par le lien <http://consultationdupublic-sdage-pgri.eaufrance.fr/>

CONSIDERANT l'urgence à agir en matière de gestion de l'eau et de gestion des inondations dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité

Sur proposition de Monsieur le Maire,

N° 15

OBJET : Avis de la Ville de Saint-Maur sur les enjeux de la gestion de l'eau et des inondations

Après examen et délibéré :

Souligne l'importance de la sensibilisation et de l'engagement du public sur les questions liées à la gestion de l'eau et des inondations

Insiste sur l'importance de la question de la gestion des eaux de pluie par des techniques de désimperméabilisation, d'infiltration ou de végétalisation d'espaces afin de réduire les pollutions en rivière et limiter les risques d'inondation

Rappelle que pour atteindre l'objectif baignade des efforts importants doivent être menés en matière de sélectivité des réseaux d'assainissement et de conformité des branchements

Demande à ce que les petits cours d'eau soient systématiquement pris en compte dans les démarches d'urbanisme, d'aménagement et de connaissance de l'aléa inondation

Confirme l'intérêt que présentent les structures d'animation comme le syndicat Marne Vive et les outils SAGE et contrats d'actions qui sont fondés sur une approche concertée par sous bassin-versant

Approuve les avis formulés dans l'annexe jointe à la délibération

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 28 mars 2019, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 3 avril 2019
et de l'affichage le 4 avril 2019
Le Directeur Général des Services


Frédéric BRZEN



LE MAIRE,


Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MAUR DES FOSSES DANS LE CADRE DE LA
CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU - 2019 : gestion de l'eau gestion des inondations

Avis annexé à la délibération

1°) Les enjeux pour la gestion de l'eau sur le Bassin Seine Normandie

Aujourd'hui, seulement 39% des rivières, 50 % des eaux littorales et 30% des eaux souterraines du bassin Seine Normandie sont en bon état (selon la définition de la directive cadre européenne sur l'eau). Les progrès sont lents et encore insuffisants mais le constat est le suivant :

- dans les années 1970, seules quatre **espèces de poissons** subsistent au manque d'oxygène de la Seine et de ses affluents, alors qu'aujourd'hui on en dénombre **+ de 30**.
- **39%** des rivières et des lacs sont en bon état contre 22,6% en 2009.
- La majorité des plages normandes étaient considérées comme insalubres dans les années 60 alors qu'aujourd'hui **88%** des 153 **plages littorales** sont en bonne ou en excellente qualité pour la baignade, cette qualité reste néanmoins fragile en particulier vis-à-vis des pollutions microbiennes.
- **92%** des sites de baignade **d'eau douce** sont sains
- au XXe siècle plus de 2/3 des zones humides ont disparu.

Les questions importantes qui sont identifiées sur le bassin dans le domaine de la gestion de l'eau sont résumées en 5 grands enjeux :

ENJEU 1- *Pour un territoire sain : réduire les pollutions et préserver la santé*

ENJEU 2- *Pour un territoire vivant : faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau*

ENJEU 3- *Pour un territoire préparé : anticiper le changement climatique et gérer les inondations et les sécheresses*

ENJEU 4 – *Pour un littoral protégé : concilier les activités économiques et la préservation des milieux littoraux et côtiers*

ENJEU 5- *Pour un territoire solidaire : renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin.*

AVIS sur les enjeux de la gestion de l'eau

L'action de la ville de Saint-Maur dans le domaine de l'eau se décline non seulement localement par ses aménagements, son projet de ville et ses règles d'urbanisme mais aussi à l'échelle du bassin versant de la Marne. Depuis 1993, la ville de Saint-Maur des Fossés s'est engagée dans l'objectif Marne Vive avec le syndicat mixte du même nom pour restaurer la qualité de la Marne et des milieux aquatiques afin notamment d'y retrouver l'usage de la baignade. En exerçant une vigilance toute particulière en matière d'assainissement, elle a achevé son réseau séparatif avec un taux de conformité de plus de 80% rarement égalé en Région Ile-de-France. Au travers de l'action du syndicat, dont la ville est membre fondateur, et notamment des contrats d'actions successifs et aujourd'hui du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau « Marne Confluence » exécutoire depuis le 2 janvier 2018, les enjeux 1,2,3 et 5 sont poursuivis. Pour l'enjeu 4, en améliorant la qualité de l'eau en amont du littoral, il s'agit en revanche d'une contribution indirecte.

Plus précisément on peut constater :

POUR L'ENJEU 1

Pour un territoire sain : réduire les pollutions et préserver la santé

Situation

Malgré les efforts fournis, les rejets dans le milieu naturel sont encore trop nombreux et de mauvaise qualité. Le suivi de qualité de la Marne mené dans le cadre de l'ouverture d'un site de baignade montre que la qualité de la rivière se dégrade fortement par temps de pluie. En effet l'insuffisance des mises en conformité des réseaux d'assainissement, les trop nombreux mauvais branchements et l'imperméabilisation croissante des villes conduisent à rejeter dans les cours d'eau des eaux polluées bactériologiquement et chimiquement mais également susceptibles de contenir des micropolluants difficiles à détecter et traiter alors qu'ils sont souvent nocifs pour la santé ou la vie aquatique. Un important travail coordonné entre les différents acteurs se déroule actuellement, motivé notamment par l'ouverture de sites de baignade mais il doit être intensifié.

Remarques / propositions

- Il est indispensable d'intensifier les efforts en matière de mise en conformité des branchements, de sélectivité des réseaux pour éviter les rejets des eaux usées dans le milieu naturel sans traitement, de dés-imperméabilisation des villes et du recours à toutes les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.
- En parallèle, les suivis de qualités ainsi que les contrôles des installations et des rejets doivent être renforcés afin d'identifier et corriger les problèmes de pollution.
- Des campagnes de sensibilisation relatives au rôle de chacun dans la préservation de la qualité de la ressource en eau, de la biodiversité associée et de la santé humaine doivent être menées pour cibler chaque niveau d'acteurs dans un contexte où le changement climatique engendre des risques de réduction des débits et donc une concentration des pollutions.

POUR L'ENJEU 2

Pour un territoire vivant : faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau

Situation

La Marne et ses affluents sont sujets à de fortes pressions liées à l'urbanisation (consommation de l'espace (friches et jardins) densification de l'habitat, création de nouvelles infrastructures de transport). De même les milieux humides disparaissent très rapidement conduisant à une érosion forte de la biodiversité et compromettant les continuités écologiques reposant sur des trames vertes et bleues fonctionnelles. De plus la qualité médiocre de l'eau condamne ou retarde certains usages comme la baignade.

La boucle de Saint-Maur bénéficie avec son linéaire de berges, ses îles et l'absence de navigation de caractéristiques propices, d'une part, à la biodiversité et, d'autre part, à la découverte du public d'une rivière urbaine apaisée qu'il est important de préserver et d'intégrer dans une réflexion à plus grand échelle.

Remarques / propositions

- Rappeler l'importance des usages de l'eau au-delà de l'eau comme ressource pour la production d'eau potable pour des activités sportives, de loisir comme la baignade qui nécessitent un environnement aquatique de qualité.
- Accélérer le cercle vertueux de l'utilisation du cours d'eau pour des loisirs qui conduit à sa découverte et sa protection.
- Penser la ville avec l'eau et les espaces de biodiversité.
- Insister sur la prise en compte de l'eau et des paysages de l'eau le plus en amont possible de la conception d'un projet afin de ne pas sacrifier de petits cours d'eau ou des milieux humides en lien avec la rivière.
- Souligner l'intérêt des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui apportent un cadre réglementaire permettant de rendre compatible ou conforme des projets d'aménagement avec la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et qui s'applique à tous.

POUR L'ENJEU 3

Pour un territoire préparé : anticiper le changement climatique et gérer les inondations et les sécheresses

Situation

Les prévisions pour la fin du siècle indiquent une réduction de 30% des débits de la Seine et de ses affluents associés à des épisodes de pluie plus intenses et violents. L'imperméabilisation des villes, la construction d'habitations et d'équipements aux abords immédiats des cours d'eau aggravent les conséquences des crues et des périodes de fortes chaleur. La ville de Saint-Maur a non seulement souffert des deux dernières crues de juin 2016 et janvier 2018 mais également des épisodes de canicules. L'accès à la rivière comme source de fraîcheur, le maintien des îlots de verdure, l'aménagement de la ville en fonction des zones inondables sont donc essentiels.

Remarques/propositions

- Insister sur l'importance de la multiplication des opérations de gestion alternatives des eaux pluviales, de gestion naturelle du ruissellement, de maîtrise/limitation des aménagements dans le lit majeur des cours d'eau.
- Souligner l'efficacité des techniques d'hydraulique douce qui permettent en redonnant à un cours d'eau ou un milieu humide sa fonctionnalité, de stocker des quantités d'eau non négligeable et ainsi ralentir voire réduire les débits en période de crue.
- Rappeler la nécessaire culture du risque et le besoin d'accompagnement des villes et des habitants dans des solutions résilientes face aux inondations et au changement climatique.

POUR L'ENJEU 4

Pour un littoral protégé : concilier les activités économiques et la préservation des milieux littoraux et côtiers

Situation

Les cours d'eau du bassin se rejetant via la Seine dans la Manche, la qualité de l'estuaire et du littoral est conditionnée par la bonne qualité de la Seine aval, elle-même.

Remarques / propositions

- Faire comprendre que toute action menée sur le périmètre du bassin versant Seine Normandie contribue non seulement à l'amélioration locale de la qualité de l'eau mais contribue à la qualité du littoral et de la Manche. Des campagnes de sensibilisation pourraient utiliser cet argument.
- Bien élargir la question des baignades aux cours d'eau urbain et ne pas se limiter aux plages du littoral ou aux baignades rurales.

POUR L'ENJEU 5

Pour un territoire solidaire : renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin

Situation

Les questions liées à l'eau ne peuvent être abordées et traitées qu'à l'échelle d'un bassin versant ou d'un sous bassin versant c'est pourquoi la ville de Saint-Maur s'est historiquement engagée dans une structure mixte regroupant non seulement les collectivités territoriales locales riveraines de la Marne mais également des acteurs économiques ou des chambres consulaires comme le Port de Bonneuil (HAROPA Port de Paris) ou la chambre de métiers afin que les objectifs et les études soient décidés de façon collective. Depuis 2010 la constitution de la Commission Locale de l'Eau Marne Confluence, véritable parlement de l'eau qui regroupe élus, usagers, service de l'Etat a pu procéder à un état des lieux, établir un diagnostic et approuver une stratégie qui se traduit dans un SAGE, outil de planification dans le domaine de l'eau, résultat d'une longue mais efficace et indispensable concertation.

Par ailleurs, la nouvelle compétence GEMAPI (gestion de l'eau des milieux aquatiques et prévention des inondations), que les lois MAPTAM et NOTRe ont confiée à la Métropole du Grand Paris permet d'avoir une entité organisée autour de l'agglomération parisienne qui regroupe plusieurs sous-bassins de la Seine (Marne, Yerres, Morbras, Bièvre, Orge, ...). Pour réaliser son programme d'actions, elle a décidé de lever une taxe auprès des contribuables, comme le lui permet la loi. Elle peut ainsi disposer de moyens propres pour traiter des questions de l'eau et faire jouer la solidarité dans la zone urbaine dense.

Remarques / propositions

- L'eau constituant un bien commun, il est important d'encourager les démarches de sensibilisation, de concertation et de partage des décisions.
- L'animation locale qui est réalisée notamment par les syndicats et les SAGE permet, en reposant sur une expertise locale, d'offrir un suivi qui facilite et incite à l'émergence de projets et contribue efficacement à la sensibilisation. Il ne faut pas fragiliser ces dispositifs mais les encourager.

2°) Les enjeux pour la gestion des inondations

Sur le bassin Seine Normandie :

- Les risques d'inondation peuvent être de 4 types :
 - Par débordement de cours d'eau
 - Par submersion marine
 - Par ruissellement
 - Par remontée de nappe.
- 4,8 millions de personnes habitent en zone potentiellement inondable, soit plus de 25 % de la population du bassin ;
- un quart des communes possède plus de 30 % de leur population en zone inondable ;
- sur le littoral, 200 000 habitants sont soumis au risque de submersion et dans certaines communes jusqu'à 80 % de la population réside en zone submersible notamment autour de Cherbourg-Octeville, Caen, Dives-Ouistreham, Le Havre, Dieppe ;
- le bassin accueille plus de 17 millions d'emplois dont 3 millions localisés en zone inondable ;
- le bassin abrite un patrimoine culturel particulièrement important pouvant être affecté ;
- la pression d'urbanisation en zone inondable y est forte et croissante sur de nombreux territoires en expansion ;
- Entre 40 et 80 % des zones humides et d'expansion des crues ont disparu sur le bassin ces 2 derniers siècles ;
- 16 territoires ont été classés « territoires à risques important d'inondation (TRI) » en 2012 conformément aux exigences de la directive inondation, soit 376 communes qui rassemblent 70% de la population 72% des emplois sur 376 communes.

L'OCDE a évalué les dégâts d'une crue type 1910 sur l'agglomération parisienne de 3 à 30 milliards d'euros en cumulant les impacts directs et indirects.

Les cinq enjeux identifiés dans la consultation sont :

ENJEU 1- *Pour un territoire moins vulnérable : mieux le connaître pour limiter les dégâts*

ENJEU 2- *Pour un territoire plus naturel : préserver le fonctionnement des zones naturelles et aménager autrement pour limiter l'ampleur des crues*

ENJEU 3- *Pour un territoire plus résilient : s'organiser pour anticiper et mieux rebondir*

ENJEU 4- *Pour un territoire conscient : informer et sensibiliser pour mieux vivre avec les inondations*

ENJEU 5- *Pour un territoire solidaire : renforcer les solidarités et mobiliser les porteurs de projets*

AVIS sur les enjeux de la gestion des inondations

Sur le territoire de Saint-Maur, l'application de la directive européenne sur les inondations a permis :

- De classer la ville de Saint-Maur comme étant incluse dans le TRI de la Métropole francilienne
- De bénéficier de cartes faisant apparaître la portion du territoire de la commune affectée par des crues fréquente, moyenne, extrême. Dans ce dernier cas c'est plus de 30% du territoire de la commune qui est affecté.
- D'élaborer une stratégie locale de gestion du Risque d'inondation à laquelle la ville de Saint-Maur a participé.

Par ailleurs la ville est dotée d'un DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs), d'un PCS (plan communal de sauvegarde), d'une réserve communale (agents volontaires pour intervenir en cas de crise), et elle a participé à un exercice SEQUANA avant de subir les deux dernières crues de juin 2016 et janvier-février 2018. En matière de remontée de nappe 2/3 du périmètre de la ville est classé sensibilité forte à très forte, avec également des secteurs de nappe subaffleurante à proximité de la Marne.

ENJEU 1

Pour un territoire moins vulnérable : mieux le connaître pour limiter les dégâts

Situation

La vulnérabilité touche non seulement aux personnes et aux biens exposés directement à la crue mais également aux enjeux de bon fonctionnement des réseaux qui peuvent affecter le fonctionnement de la ville au-delà des zones impactées par la montée des eaux. La vulnérabilité des communes est encore aujourd'hui mal connue en raison de leur extrême dépendance aux fonctionnements des réseaux (électricité, gaz, eau, assainissement, transport) et du nombre important de bâtiments et activités à enjeux situés en zone inondable.

Remarques / propositions

- Un travail plus précis et systématique de diagnostic de la vulnérabilité doit être mené. Dans le cadre de l'élaboration du SCOT métropolitain notamment, un chapitre doit être dédié à la vulnérabilité. Ces questions devront être clairement prises en compte afin d'adapter localement l'urbanisation et les aménagements et d'autre part anticiper les situations de crises. La vulnérabilité aux inondations doit aussi intégrer la réflexion sur les impacts du ruissellement et sa contribution dans les inondations.
- Au regard de l'état des protections (murettes/digues), des coûts liés à leur entretien, du niveau de protection incertain apporté, la vulnérabilité des communes, personnes et biens, doit être mieux connue et partagée afin de limiter les impacts car aucun aménagement physique ne pourra protéger contre une crue de type 1910. L'urbanisation doit être maîtrisée au-delà d'une simple surélévation des niveaux habités, les réseaux adaptés et les citoyens formés à faire face aux crues.
- La connaissance de l'hydrologie et l'hydraulique des petits cours d'eau doit être développée et des systèmes de suivis mis en place pour aller au-delà de la connaissance sur les grands axes.

ENJEU 2

Pour un territoire plus naturel : préserver le fonctionnement des zones naturelles et aménager autrement pour limiter l'ampleur des crues

Situation

Il s'agit d'un enjeu commun avec le SDAGE pour préserver un fonctionnement naturel et bénéficier de solutions visant à la renaturation des rivières, à l'hydraulique douce à la limitation des ruissellements.

Remarques / propositions

Au regard du coût des grands ouvrages de stockage (pour mémoire 100 millions d'euros pour le projet de site pilote de la Bassée, impact de – 8cm sur Paris) et de l'impossibilité de se protéger contre toutes les crues, il est indispensable d'agir partout pour retrouver des champs d'expansion des crues, ralentir les écoulements (zones humides, zones d'expansion des crues) et limiter les ruissellements (infiltration de l'eau de pluie). Un travail concerté avec le monde agricole doit être engagé pour agir également sur la contribution des pratiques agricoles dans la gestion des inondations.

ENJEU 3

Pour un territoire plus résilient : s'organiser pour anticiper et mieux rebondir

Situation

Toutes les communes riveraines de cours d'eau ne sont pas dotées de plan communal de sauvegarde. Par ailleurs les plans locaux qui existent doivent encore être coordonnés et harmonisés entre eux afin de parvenir à une mutualisation des moyens entre une commune impactée par les crues et une commune riveraine non impactée.

Remarques/propositions

- Il faut doter de PPRI les affluents car aujourd'hui ce sont principalement les grands axes qui en disposent, les populations urbaines proches des petits cours d'eau sont donc particulièrement exposées.
- Une surveillance accrue des petit cours d'eau doit être réalisé car lors des dernière évènements pluvieux ce sont notamment ces cours d'eau qui, par excès de ruissellement, ont débordé massivement.
- Une action résiliente des assurances à la suite de catastrophes naturelles doit être recherchée par l'incitation à reconstruire mieux et plus résilient et non pas à viser une reconstruction à l'identique.

ENJEU 4

Pour un territoire conscient : informer et sensibiliser pour mieux vivre avec les inondations

Situation

La prise de conscience est encore très inégale. Si les dernières crues en région Ile-de-France ont rappelé la réalité du cycle de l'eau, la perception de l'impact réel d'une crue majeure n'est pas encore partagée.

Remarques / propositions

Trop peu de personnes sont conscientes des causes et effets des inondations et il est important de disposer d'un état des lieux précis et complet. Des travaux sur la connaissance de l'aléa et la prise de conscience du risque avec des éléments de repère visuel et pratique (des exercices...) sont à renouveler et à mener régulièrement à la bonne échelle (au-delà de la commune). Pour les acteurs économiques notamment, encore peu sensibilisés à la vulnérabilité des territoires et donc de la circulation des biens et des personnes, un travail spécifique doit être engagé.

ENJEU 5

Pour un territoire solidaire : renforcer les solidarités et mobiliser les porteurs de projets

Situation

Pour gérer les inondations, la solidarité de bassin est incontournable. Elle est déjà à l'œuvre mais trop ponctuellement et de façon non coordonnée ni priorisée.

Remarques/propositions

- Une réflexion avec l'ensemble des acteurs détenteurs de la compétence (GEMA) **Prévention des Inondations** mais aussi des acteurs en charge de la gestion de crise (maires et services de l'Etat) doit être engagée. La récente obligation de définir des systèmes de protection (décret de 2015) peut en constituer une occasion mais les délais sont très courts pour organiser échanges d'informations et concertation.
- Les solidarités doivent également s'exercer dans le domaine du financement sans oublier le rôle et la responsabilité de l'Etat. Les territoires amont contribuent à protéger la région parisienne, tant dans leurs aménagements de cours d'eau, que par le maintien des ZEC (Zones d'Expansion des Crues) et ZH (Zones Humides). De plus un travail concerté sur les pratiques agricoles devrait être mené en veillant à l'exercice d'une solidarité amont/aval mais également aval/amont.
- Un important travail de coordination et de priorisation doit être mené avec la Métropole du Grand Paris et les autres grands acteurs du bassin.